ARWAY-CROSSWAY

RECREO

EVADYS H

IRISBUS

L-0294-05-05
du 28 mars 2007

Description du véhicule SFR160

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : **IVECO France**
Porte E – 1,Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : **IRISBUS**
0.4 Désignation commerciale : **ARWAY- CROSSWAY- RECREO – EVADYS H**
0.5 Catégorie internationale : **M3**
0.6 Genre : **TCP**
0.7 Type : **SFR160**
Variante(s) : /
Version(s) : **6A – 7A - 5C – 6C -7C – 6H – 7H**
Version 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
Version 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965.
Version 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
Version 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
Version 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
Version 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
Version 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés .
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ K

1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: 22 500
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 300
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant en version 6A et 7A : 2,026 ou 2,038 (jante acier) ou 2,050 (jante aluminium)
Voie avant en version 5C-6C et 7C et en version 6H et 7H: 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
2.7 Voie arrière :1,814 (jante acier) ou 1,833(jante aluminium)
2.8 Empattement = 5,300 en version 5C - 6,200 en version 6A-6C-6H et 6,965 en version 7A-7C-7H

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT-

(valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :							
2.9.0 Total :	9650						
2.9.1 sur essieu 1 :	2825						
2.9.2 sur essieu 2 :	6355						
2.10 Porte-à-faux avant	2,498		2,063	2,503		2,536	
2.11 Porte-à-faux arrière :							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,293		3,292			3,293	
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	/						
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires	/						
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,756	10,655	11,995	12,760	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :	2,550						

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES -

ces poids varient en fonction des options et des aménagements

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :							
2.9.0 Total :	12150	12740	10370	11230	11620	12097	12530
2.9.1 sur essieu 1 :	4300	4690	3070	4000	4270	4258	4570
2.9.2 sur essieu 2 :	7850	8050	7300	7230	7350	7839	7960
2.10 Porte-à-faux avant	2,498		2,063	2,503		2,536	
2.11 Porte-à-faux arrière :							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,293		3,292			3,293	
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	/						
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,756	10,655	11,995	12,760	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :	2,550						

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100 kg ou 300 kg.
Le véhicule équipé du pont 11x41 associé à la boîte I ne bénéficie pas de cette majoration de poids de 300 kg
Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F2BE3682---------
3.1.1 Marque : **IVECO**
3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682---------
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement: Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui,
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCR + CRT(Continuous Regeneration Trap): système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCRT
F2BE3682A*P ou F2BE3682B*P	X	
F2BE3682A*M ou F2BE3682B*M	X	
F2BE3682A*N ou F2BE3682B*N		X

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 7790.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1

	F2BE3682A --*	*F2BE3682B*--*
3.6 Puissance maximale (kW) :	280	243
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 050	2 050
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	150	150
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 125	1 125
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2 250 ± 100	2 250 ± 100

3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant

	de série en version 6A-6C-7A -7C et 6H-7H	en option en version 6A-6C-7A - 7C et 6H-7H
3.12.1 Emplacement	en avant de l'essieu 1	en avant de l'essieu 1
3.12.2 Capacité	310 litres ou 220 litres	440 litres ou 350 litres
3.12.3 Matériaux	plastique	plastique

	de série en version 5C	en option en version 5C
3.12.1 Emplacement	dans l'empattement	/
3.12.2 Capacité	350 litres	/
3.12.3 Matériaux	plastique	/

3.12.4 Réservoir d'urée

	de série
3.12.4.1 Emplacement	à l'arrière droit
3.12.4.2 Capacité	60 litres
3.12.4.3 Matériaux	plastique

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur: Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

	F2BE3682A--*	*F2BE3682B*--*
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :		
- avec boîte I	87	87
- avec boîte II	85	85
- avec boîte III	86	86
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1 540	1 540

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale :

0555*0578B avec moteur F2BE3682A*P ou moteur F2BE3682B*P
0555*0578D avec moteur F2BE3682A*M ou moteur F2BE3682B*M
0555*0578H avec moteur F2BE3682A*N ou moteur F2BE3682B*N

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601),
boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864.5).
boîte III mécanique à 12 rapports + 1 M AR (ZF Astronic ZF 12 AS 1601)
4.1.1 Emplacement du levier de commande: levier au plancher(Boîte I et III) ou clavier sur console(Boîte II).
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3 181).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 14/43 (1/3,07) pour la boîte I et avec couple 8/37 (1/ 4,63) pour la boîte II et couple 11/41 (1/3.73) pour la boîte III)

Boîte I :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72	1 / 3,07 (14x43)	1	1 / 23,7	8,053
2 ème	1 / 4,42	1 / 3,08 (12x37)		1 / 13,57	14,065
3 ème	1 / 2,66	1 / 3,21 (14x45)	1	1 / 8,166	23,37
4 ème	1 / 1,79	1 / 3,36 (11x37)		1 / 5,495	34,731
5 ème	1 / 1,28	1/3,42 (12x41)	1	1 / 3,927	48,57
6 ème	1 / 1	1/3,73 (11x41)		1 / 3,07	62,169
AR	1 / 7,10			1 / 21,797	8,756

Boîte II :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 5,027	1/4,63 (8x37)	1	1 / 23,275	8,2
2 ème	1 / 1,36	1/4,89 (9x44)		1 / 6,2968	30,31
3 ème	1/1	1/5,125 (8x41)		1/4,63	41,222
4 ème	1 / 0,735	1/5,29 (7x37)		1 / 3,403	56,085
AR	1 / 4,1			1 / 18,983	10,054

Boîte III : ZF 12AS1601

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 12,326			1 / 45,94	4,15
2 ème	1 / 9,59			1 / 35,74	5,34
3 ème	1 / 7,435	1 / 3,73(11x41)	1	1 / 27,71	6,89
4 ème	1 / 5,784			1 / 21,56	8,85
5 ème	1 / 4,565			1 /17,015	11,22
6 ème	1 / 3,552			1 / 13,24	14,42
7 ème	1 / 2,7			1 / 10,06	18,96
8 ème	1/ 2,101			1 / 7,831	24,37
9 ème	1/ 1,629			1/ 6,07	31,43
10 ème	1/ 1,267			1/ 4,72	40,41
11 ème	1			3,73	51,21
12 ème	1 / 0,778			1 / 2,9	65,82
AR	1 / 11,413			1 / 42,54	4,47

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 155 km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice
5.2 Arrière :
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
5.3 Essieux relevables ou délestables : /
5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :
18,12 en version 5C - 21,214 en version 6A - 6C et 6H - 23,326.en version 7A- 7C et 7H

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV.
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant et vitesse enclenchée.
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2 Frein de secours : à disques
7.8.3 Frein de stationnement : à disques
7.9 Ralentisseur :
- Frein moteur par décompression : de série
- Ralentisseur électrique ou hydraulique en option,
ralentisseur électrique obligatoire avec le pont 11x41 associé à la boîte I
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électrique et hydraulique en option
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Avec boîte I et boîte III: frein moteur par décompression
Avec boîte I et pont (11x41) : frein moteur par décompression et ralentisseur électrique
Avec boîte II : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.
8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Air conditionné (*)
- Roue de secours (*)
- Rack à bagages (*)
- Podium et porte-bagages démontables en version 6A-7A-5C-6C et 7C(1) Voir 8.3.1 et 8.4.2
- un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant), uniquement avec porte médiane double (2) en version 6A-7A-5C-6C et 7C voir 8.3.1 et 8.4.2

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.
(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises
(2) l'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et l'installation de deux packs UFR supprime 8 places assises

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,88
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	5,6
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,98
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,7
5C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	3
6C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	5,1
7C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,09
6H	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,47
7H	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	7,69

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) et (2)						
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
6A	Médiane M ou S	61* 60**	54	26	87	54
	Médiane D	58	50	28	86	50
7A	Médiane M ou S	65* 64**	58	21	86	58
	Médiane D	62	54	27	89	54
5C	Médiane M	52** 51*	40	25	77	40
	Médiane N	52	38	24	76	38
	Médiane D	50** 49*	38	24	74	38
6C	Médiane M	60** 59*	48	29	89	48
	Médiane N	60	50	28	88	50
	Médiane D	58** 57*	50	28	86	50
7C	Médiane M	64** 63*	52	31	95	52
	Médiane N	64	50	30	94	50
	Médiane D	62** 61*	50	30	92	50
6H	Médiane M ou S	61* 60**	40	29	90	40
7H	Médiane M ou S	65* 64**	44	26	91	44

* avec siège convoyeur ; ** sans siège convoyeur

(1) le nombre de places assises est diminué de 4 places, lorsque le podium est démonté
(2) le nombre de places assises est diminué de 6 places, en présence d'un pack UFR
le nombre de places assises est diminué de 8 places, en présence de deux packs UFR

8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 28 places debout en version A,
31 places debout en version C et 29 places debout en version H
8.3.3 Surface S0 = 26 m2 en version 7A-7C-7H et 24 m2 en version 6A-6C-6H et 21 m² en version 5C
8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		3 à 5 places
		Maxi	Mini	
6A	Médiane M ou S	28	24	1
	Médiane double	27	22	1
7A	Médiane M ou S	30	26	1
	Médiane double	29	24	1
5C	Médiane M ou S	24	17	1
	Médiane N ou S	24	16	1
	Médiane Double	23	16	1
6C	Médiane M ou S	28	21	1
	Médiane N ou S	28	22	1
	Médiane Double	27	22	1
7C	Médiane M ou S	30	23	1
	Médiane N ou S	30	22	1
	Médiane Double	29	22	1
6H	Médiane M ou S	28	17	1
7H	Médiane M ou S	30	19	1

8.4.2 Équipements particuliers :

Strapontins : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.

Banquette arrière : 3 à 5 places

- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 ou 3 points
- avec autres sièges : ceinture 3 points

Siège du convoyeur en option: équipé d'une ceinture de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

Podium démontable:impose une séparation et les ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci.

Rack à bagages : impose les ceintures 3 points en arrière de celui-ci.

Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

L'emplacement pour le fauteuil est équipé de système de retenu du fauteuil roulant et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6A et 7A	/	1 M	/	1 M ou S	/	/	/
5C	/	1M	/	1 D	/	/	/
6C et 7C	/	1M ou 1N	/	1M ou N ou S	/	/	/
6H et 7H	/	1M ou 1N	/	1D	/	/	/
	/	1 M	/	1 M ou S	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1 Porte de service : M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.2 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.2 Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.3 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.4 Porte de secours : S, simple, à 1 ou 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.5 Autre porte : néant.

8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, N, S ou D	Louvoyante

Les portes sont équipées:

- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	ou Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5C	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A-6C-6H	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A-7C-7H	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.

NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

			6A 7A	5C 6C 7C	6H 7H
9.1	Feux de route : .	2, groupés 2, indépendants	x	x	x
9.2	Feux de croisement :	2, groupés 2, indépendants	x	x	x
9.3 9.3.1 9.3.2	Feux de position: avant : latéraux	2, incorporés aux feux de croisement 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux catadioptres latéraux	x x	x x	x x
9.4	Feux de position arrière :	2 (feux rouges arrière).	x	x	x
9.5 9.5.1 9.5.2 9.5.3	Indicateurs de changement de direction : Avant : Arrière : Latéraux :	2, indépendants 2, indépendants 2 groupés. 1 ou 2 indépendants	x x x	x x x	x x x
9.6	Feux stop :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.7	Éclairage de la plaque d'immatriculation	2 feux indépendants	x	x	x
9.8 9.8.1 9.8.2 9.8.3	Dispositifs réfléchissants : Avant : Arrière : Latéraux :	/ 2, indépendants 2, groupés 5 , 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux feux de position	x x	x x	x x
9.9	Feux de détresse :	par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.			
9.10	Feux de marche arrière :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.11 9.11.1 9.11.2	Feux de brouillard : Avant : Arrière :	2, indépendants 2, indépendants 2, groupés	x x	x x	x x
9.12 9.12.1 9.12.2	Feux d'encombrement : Avant : Arrière :	2 2	x x	x x	x x
9.14	Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière : Indicateur de changement de direction : Feux stop	2, (indépendants) 2, (indépendants)	x x	x x	x x

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 1 rétroviseur extérieur de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M
1 rétroviseur intérieur de surveillance avec la porte médiane S

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au combustible liquide (par réservoir spécifique ou non)

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : . côté AV D derrière la calandre

10.2:2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	6	0	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur					Descripteur					(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à pour les versions 6A-7A et 5C-6C-7C:

V	N	E	S	F	R	1	6	0	0	*	0	0	0	1	5	0

Le numéro d'identification commence à pour les versions 6H-7H

V	N	E	S	F	R	1	6	0	0	*	3	1	0	6	5	1

Identification du moteur : sur carter partie haute, coté droit.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1, Rue des combats du 24 Août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :

- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP
- marque : IRISBUS
- type variantes versions :SFR160, versions 6A - 7A - 5C – 6C – 7C - 6H – 7H

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Cette extension est motivée par :

- *l'ajout de la boîte III, boîte de vitesse mécanique ZF Astronic ZF12AS1601*
- *l'ajout d'un siège convoyeur pour les versions 5C-6C et 7C*

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Dérogations ministérielles n°32615 du 20 avril 2005 et n° 32875 du 30 janvier 2006 en ce qui concerne la longueur de la plate-forme élévatrice

Mentions particulières (à reporter sur la carte grise) : Nombre de places assises : (véhicule à nombre de places variable). en version 5C= 52

en versions 6A - 6C - 6H = 61

en versions 7A - 7C – 7H = 65

fait à LYON, le 27 mars 2007
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
Alain DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L-0294-05-05**
fait à LYON, le 28 mars 2007
Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
J.L PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné

- Constructeur : **IVECO France**, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**

(D.2) Type Variante Version Type: **SFR 160**

Variante: /

Version: ~~6A~~ - 7A - ~~5C~~ – ~~6C~~ – ~~7C~~ – ~~6H~~ – ~~7H~~ (1)

(D.3) Dénomination commerciale **ARWAY-~~CROSSWAY-REGREO~~ -~~EVADYS~~ H (1)**

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) **VNESFR1600M00053**

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 19 300

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): ~~19 000~~ ou ~~19 100~~ ou 19 300 (3)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): ~~22 500~~ ou ~~22 600~~ ou 22800 (3)

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2) : 13175

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 13100

(J) Catégorie internationale : **M3**

(J.1) Genre national : **T.C.P.**

(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **CAR**

(K) Numéro de la réception par type : **L-0294-05-05**

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 243 ou ~~280~~ (1)

(P.3) Source d'énergie : G.O

(P.6) Puissance administrative (CV) : 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable : en version 5C = 52 en versions 6A-6C-6H = 61 et en version 7A-7C-7H = 65

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : ~~85~~ – ~~86~~ - 87 (1)

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540

(V.7) CO_2 : /

(V.9) Classe environnementale : (1)

0555*0578B avec moteur F2BE3682A*P ou moteur F2BE3682B*P
~~0555*0578D avec moteur F2BE3682A*M ou moteur F2BE3682B*M~~
~~0555*0578H avec moteur F2BE3682A*N ou moteur F2BE3682B*N~~

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le

pour être livré à :

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 22 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

Fait à, Le 26 AVR. 2007

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électromagnétique sur transmission admet un PTAC de 19 300 Kg et d'un PTRA de 22 800 Kg
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique sur transmission admet un PTAC de 19 100 kg et d'un PTRA de 22 600 kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0294-05-05 du 28 MARS 2007)

Je soussigné, IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids)	Oui	
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40, d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	Oui	~~Non~~
	D'un rapport de pont 11x41 et d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40 (obligatoire et sans incidence de poids) (*)	~~Oui~~	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte I, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	~~Oui~~	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte III, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	~~Oui~~	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte II) (sans incidence sur poids) (*)	~~Oui~~	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	~~Oui~~	Non
e)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)		Non
f)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui	
g)	D'un podium démontable en version 6A-7A-5C-6C et 7C (Voir Nota 2) (*)	~~Oui~~	Non
h)	D'un chauffage autonome type Webasto Thermo 300 (*)	Oui	~~Non~~
i)	D'un pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) en version 6A-7A-5C-6C et 7C voir Nota 3 (*)	Oui	~~Non~~
j)	De deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) en version 6A-7A-5C-6C et 7C voir Nota 3 (*)	~~Oui~~	Non
K)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	~~Oui~~	Non
l)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)	57	

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2: Le démontage du podium :
- supprime 4 places assises;
- nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 3: L'installation du pack UFR:
- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 6 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

L'installation de deux packs UFR :
- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 8 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

Nota 4 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

2005/55*2005/78B (Euro 4) avec moteurs F2BE3682A*P et F2BE3682B*P
2005/55*2005/78D (Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*M et F2BE3682B*M
2005/55*2005/78H (EEV) avec moteurs F2BE3682A*N et F2BE3682B*N

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : 26 AVR. 2007

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 450 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON